



**LES OPERATEURS SOUS TUTELLE DU MASA**





# Les Opérateurs sous tutelle du MASA

- I – L'Agence de Service et de Paiement (ASP),
- II – FranceAgriMer (FAM),
- III – L'agence Bio,
- IV – L'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation et de l'Environnement (ANSES),
- V – Centre National de la Propriété Forestière (CNPFF),
- VI – Institut Français du Cheval et de l'Equitation (IFCE),
- VII – Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO),
- VIII – Office de Développement de l'Economie Agricole d'Outre-Mer (ODEADOM),
- IX – Office National des Forêts (ONF).



# I - L'Agence de Service et de Paiement (ASP)

L'Agence de Service et de Paiement (ASP) est un **organisme de paiement public** entièrement dédié à la mise en place de politiques publiques, **sous la double tutelle** du MASA et du MTSS.

L'ASP a pour mission de conseiller les décideurs publics, de traiter les demandes d'aides, payer les bénéficiaires et contrôler l'attribution des aides.

**L'organisation territoriale de l'ASP :** se décline autour d'un siège et de 12 directions régionales ou interrégionales.

**Le siège :** ce sont 8 directions et 6 missions et services rattachés à la Direction générale qui sont en charge du déploiement des politiques publiques affectées aux directions métiers, du fonctionnement de l'établissement attribué aux directions, de missions et de services supports. Le siège de l'ASP est situé à Limoges, dans la Haute-Vienne, avec une antenne à Montreuil, en région parisienne.

Les principales directions du siège :

- ✓ **Le Secrétariat général** : chargé des fonctions administratives transversales permettant d'assurer le fonctionnement de l'ASP : budget, finances, logistique, ressources humaines, organisation de la performance.
- ✓ **Agence comptable** : assure entre autre le paiement des aides dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques communautaires, nationales ou régionales,
- ✓ **Direction des soutiens directs agricoles (DSDA)** : chargée de la gestion des aides du Fonds européen agricole de garantie (Feaga) et du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader).
- ✓ **Direction du développement rural et de la pêche (DDRP)** : chargée des aides du Feader non liées à la surface (Hors SIGC).
- ✓ **Direction de l'emploi, de l'environnement et des politiques sociales (DIREEPS)** assure la mise en œuvre opérationnelle des politiques publiques confiées à l'ASP notamment dans le domaine de l'emploi, de la formation professionnelle, de l'insertion ou de l'environnement (service civique, bonus écologique, chèque énergie...),
- ✓ **Direction numérique des systèmes d'information (DNSI)** : chargée de la maîtrise d'œuvre et de l'exploitation des outils informatiques de l'ASP.

**Les directions régionales et interrégionales** sont en charge de l'instruction, du paiement et du contrôle des aides. Elles sont en charge de la gestion des demandes d'aides, de l'accompagnement du bénéficiaire dans le cadre de sa demande, de la réalisation de contrôles liés aux aides gérées, notamment dans le domaine agricole, avec des contrôles sur place.

**Pour information :** l'ASP a versé plus de 35 milliards € aux bénéficiaires en 2022.



## II – FranceAgriMer (FAM)

FranceAgriMer est un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère en charge de l'agriculture.

FranceAgriMer a pour mission de verser des aides au titre de fonds européens et nationaux, de collecter, analyser et diffuser des données économiques, d'organiser le dialogue avec les filières, de soutenir les exportateurs.

### L'organisation territoriale de FranceAgriMer :

**Son siège** est localisé à Montreuil, **trois délégations nationales** lui sont rattachées : **Libourne (33)** chargée de l'organisation commune du marché vitivinicole - **Volx (04)** accueille un laboratoire d'analyses de céréales - et **La Rochelle (17)** se consacre aux plantes à parfum, aromatiques et médicinales, ainsi qu'aux productions méditerranéennes, à l'huile d'olive et au riz.

### Les principales directions et missions du siège :

- ✓ **Le secrétariat général** : chargé des fonctions administratives transversales permettant d'assurer le fonctionnement de FAM : budget, finances, logistique, ressources humaines, système d'information, arborial, juridique, inspection, appui au pilotage, communication, contrôle interne,
- ✓ **L'agence comptable** : assure entre autres le paiement des aides dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques communautaires, nationales ou régionales,
- ✓ **La direction des interventions** : assure la mise en place, le paiement et le contrôle des aides, tant nationales qu'euroennes. Elle organise également des contrôles dans les domaines de la qualité et de la certification,
- ✓ **La direction marchés, études et prospectives** : produit et valorise l'information économique agricole et alimentaire,
- ✓ **La mission affaires européennes et internationales** : apporte un appui aux filières en vue de l'exportation. Elle œuvre également au renforcement de la coopération avec les autres États,
- ✓ **La mission filière** : organisée par spécialités, permet de mieux connaître les marchés, de débattre des politiques publiques et, éventuellement, de proposer des actions qui sont présentées à l'arbitrage du conseil d'administration.

**Des services territoriaux** sont localisés dans chacune des DRAAF. Ils sont les interlocuteurs privilégiés pour les professionnels des différentes filières et un maillon indispensable pour diffuser les informations utiles à la vie des filières, au plus près du terrain.

### Le fonctionnement de FranceAgriMer :

- Trois commissions thématiques interfilières (CTI) : international, ressources zoogénétiques et bioéconomie,
- Sept conseils spécialisés : fruits et légumes, viandes blanches, ruminants, pêche et aquaculture, grandes cultures, vin et cidre, productions végétales spéciales.

**Pour information** : FAM a versé plus de 1,704 milliard d'euros d'aides payées (nationales et européennes).



## III – L'Agence Bio

**L'Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique**, est un groupement d'intérêt public (GIP). Elle exerce des activités d'intérêt commun concernant le développement et la promotion des produits agricoles et agroalimentaires dans le secteur de l'agriculture biologique.

Elle a pour objectif de promouvoir le développement de la production biologique sur l'ensemble du territoire national y compris Outre-mer et la promotion de la production biologique française, en France et à l'étranger, en cohérence avec les objectifs nationaux et européens.

### L'organisation territoriale de l'agence Bio :

Elle est composée de 7 services : administratif, communication , observatoire, système d'information, avenir bio et structuration des filières, restauration hors domicile, réglementation.

### Les missions de l'agence Bio :

- ✓ communiquer et informer les grands publics et les professionnels sur **l'agriculture biologique et ses produits, sur l'impact environnemental et sur le social et le territorial**,
- ✓ développer et approfondir **l'observatoire national** de l'agriculture biologique,
- ✓ faciliter la **concertation entre partenaires** et contribuer à la **structuration des filières** grâce au fonds, au développement des marchés et des dynamiques interprofessionnelles,
- ✓ gérer les **notifications des producteurs** et autres opérateurs certifiés ainsi que la **marque AB** à des fins de communication.



# IV – L'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation et de l'Environnement (ANSES),

L'ANSES est un établissement public à caractère administratif sous la tutelle des ministères de la santé, de l'environnement, de l'agriculture, du travail et de la consommation. Elle contribue principalement à assurer la sécurité sanitaire humaine dans les domaines de l'environnement, du travail et de l'alimentation.

## L'organisation territoriale de l'ANSES :

- Au niveau national, en plus des 3 directions, l'Anses est organisée en 4 pôles métiers :
- **Direction générale** : définit la politique générale conformément aux orientations validées par son conseil d'administration et dirige l'établissement. Elle garantit le bon déroulement des missions de l'Agence,
- **Direction des affaires européennes et internationales** : participe et coordonne les projets et les programmes européens et internationaux, apporte sa contribution aux groupes d'experts européens et internationaux,
- **Direction de la communication et des relations institutionnelles**,
- **Pôle affaires générales** : gère les missions transverses ( ressources humaines – hygiène, sécurité, sûreté - affaires juridiques – pilotage – budgets finances – informatique),
- **Pôle sciences pour l'expertise** : contribue à l'expertise des sciences sociales économie et société – aux alertes et vigilances – aux financements de la recherche et de la veille scientifique – à l'évaluation des risques.
- **Pôle recherche et référence** : Ce pôle est responsable de la coordination des activités de référence et de recherche des laboratoires.
- **Pôle produits réglementés** : délivre ou retire les autorisations des mises sur le marché des médicaments vétérinaires, des produits phytopharmaceutiques, des matières fertilisantes et des biocides en France.
- **Sept axes scientifiques transversaux** ont été définis pour favoriser, au sein de l'Anses, l'adéquation et la cohérence entre la production de connaissances et de méthodes, d'une part, et les besoins scientifiques de l'évaluation de risques, d'autre part.

## Les missions de l'ANSES :

- ✓ Assure la **protection de la santé et du bien-être des animaux, et la protection de la santé des végétaux**,
- ✓ Evalue les **propriétés nutritionnelles et fonctionnelles** des aliments,
- ✓ Exerce des missions relatives aux **médicaments vétérinaires**,
- ✓ Réalise **l'évaluation des risques**, fournit aux autorités compétentes toutes les informations sur ces risques ainsi que l'expertise et l'appui scientifique et technique nécessaire à l'élaboration des dispositions législatives et réglementaires et à la mise en œuvre des mesures de gestion des risques,
- ✓ Assure des missions de veille, d'alerte, de vigilance et de référence,
- ✓ Définit, met en œuvre et finance des **programmes de recherche scientifique et technique**,
- ✓ Propose aux autorités compétentes toutes **mesures de nature à préserver la santé publique**. Lorsque celle-ci est menacée par un danger grave, elle recommande à ces autorités les mesures de polices sanitaires nécessaires,
- ✓ Participe aux **travaux des instances européennes et internationales**, et y représente la France à la demande du Gouvernement.



# V – Centre National de la Propriété Forestière (CNPF)

Le CNPF est un établissement public placé sous la tutelle du MASA.

## L'organisation territoriale du CNPF :

Il est composé de 11 délégations régionales (les Centres Régionaux de la Propriété Forestière (CRPF) et d'un service Recherche Développement Innovation : l'Institut pour le Développement Forestier (IDF).

## Les principales missions du CNPF :

- ✓ Orienter la **gestion des forêts privées** : procède aux agréments des documents de gestion durable,
- ✓ Conseiller et former : réalise des **études et des expérimentations** sur la forêt,
- ✓ Regrouper la propriété privée : procède à des **regroupements de propriétaires forestiers**. Il regroupe les chantiers d'exploitation en mutualisant les coûts de travaux forestiers et en mobilisant les bois...



# VI – Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE)

L'IFCE est un **établissement public à caractère administratif**, placé sous la double tutelle du ministère chargé des sports et du MASA. Le siège social est situé en Pays de la Loire, à Saumur (49).

## L'organisation de l'IFCE :

L'IFCE comprend une direction générale et six pôles, répondant à l'évolution des missions de l'établissement. Six délégations territoriales représentent l'IFCE et assurent le développement de ses services au plus près du terrain.

**Direction générale** : assure la mise en œuvre de la stratégie liée à l'activité de l'IFCE.

### 1- Pôles métiers

**Pôle traçabilité** : garantit la traçabilité des équidés, pilote et anime le pilotage de l'identification de terrain,

**Pôle développement, innovation et recherche** : fournit aux acteurs de la filière les informations nécessaires à leur prise de décision dans les domaines génétiques, zootechniques, socio-économiques, pédagogiques et sportifs,

**Pôle formation professionnelle** : est chargé de développer des formations de référence dans tous les domaines d'expertise de l'IFCE,

**Pôle équitation de tradition française, performance sportive et moyens équestres** : porte la dimension historique de l'établissement, en valorisant son patrimoine matériel et immatériel. Il concourt à l'amélioration et soutient la filière d'accès du haut niveau.

### 2 - Pôles supports

**Pôle accompagnement filière et pilotage stratégique** : assiste la direction dans le pilotage stratégique de l'établissement,

**Secrétariat général** : regroupe la direction des ressources humaines et les fonctions budgétaires, comptables et juridiques,

**Six délégations territoriales** ont pour mission de représenter l'IFCE en territoire. Elles assurent le développement de ses services au plus près du terrain. Leurs domaines d'actions prennent en compte les caractéristiques locales de chaque territoire : formation - conseil, expertise - diffusion d'informations - contrôle d'identification - assistance à projet - appui aux acteurs de la filière - diffusion des résultats de la recherche.

## Les principales missions de l'IFCE :

- ✓ **Structure et soutien la filière équine et asine** : mise en œuvre et contrôle des politiques publiques dédiées à la filière équine - sécurise la traçabilité sanitaire et zootechnique des équidés, en intégrant les évolutions réglementaires, scientifiques, technologiques et les besoins de la filière. L'IFCE contribue aux politiques de soutien des sports équestres,
- ✓ **Développe l'expertise et diffuse l'information pour affirmer son rôle d'institut technique de référence pour les acteurs de la filière équine** : développe l'attractivité des métiers et formations et adapte l'offre de formation aux besoins des professionnels - coordonne les actions de promotion de la filière équine française à l'international - conserve et vitalise les patrimoines et les savoir-faire équestres français.



# VII – Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)

L'INAO est un établissement public administratif, doté de la personnalité civile, sous tutelle du MASA.

## L'organisation territoriale de l'INAO :

L'INAO a son siège à Montreuil (93) et s'appuie sur **8 délégations territoriales** couvrant l'ensemble du territoire métropolitain.

## Les principales missions de l'INAO :

L'INAO est chargé de la mise en œuvre de la politique française relative aux signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine des produits agricoles et agroalimentaires : **Appellation d'origine contrôlée (AOC)**, **Appellation d'origine protégée (AOP)**, **Indication géographique protégée (IGP)**, **Spécialité traditionnelle garantie (STG)**, **Label rouge (LR)** et **agriculture biologique (AB)**. Pour cela, il est en charge :

- de **l'instruction des demandes de reconnaissances** sous signes officiels,
- de **veiller à ce que les noms des produits sous signes officiels ne fassent pas l'objet d'usurpation ou de détournement de notoriété**,
- de la **supervision du dispositif de contrôle** pour l'ensemble des signes officiels de qualité et d'origine,
- de **l'intervention pour délimiter les aires de production et les défendre** face aux risques de réduction des surfaces,
- du **développement des actions de relations internationales**,
- de mener une **mission d'information** sur la politique des signes officiels de qualité et d'origine,
- de mettre à profit son **expérience sur le plan juridique, économique et technique** auprès des pays étrangers pour les informer ou les aider à mettre en place leur propre législation ou protéger une production en particulier.



# VIII – Office de Développement de l'Économie Agricole d'Outre-Mer (ODEADOM),

L'ODEADOM est un établissement public administratif (EPA), placé sous la double tutelle du MASA et du Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer (MIOM).

## L'organisation territoriale de l'ODEADOM :

L'ODEADOM est organisé autour d'un secrétariat général, de trois services et de 4 comités.

**Le secrétariat général** est chargé des missions transversales : ressources humaines, affaires générales, système d'information et contrôle interne,

- ✓ **Le service contrôle et suivi des audits** assure des audits et des contrôles de terrains,
- ✓ **Le service productions diversifiées** est responsable du développement des productions de diversification tant animales que végétales destinées principalement à satisfaire les besoins du marché local, mais aussi à trouver des débouchés sur les marchés extérieurs à l'export, essentiellement au sein de l'Union européenne.
- ✓ **Le service grandes cultures** est chargé de mettre en place les mesures permettant de préserver les grandes cultures traditionnelles d'expédition notamment la canne à sucre et la banane. Celles-ci ont un rôle primordial pour l'économie et l'emploi de ces territoires.

L'office dispose de **quatre comités sectoriels**, un par filière ou groupes de filières agricoles : banane ; canne à sucre ; filières végétales de « diversification » ; filières animales. Leur rôle est de favoriser les échanges d'informations et d'expériences, à organiser des synergies entre les professionnels des départements concernés pour chaque filière.

## Les principales missions de l'ODEADOM :

L'ODEADOM intervient en faveur de l'ensemble des filières agricoles des régions françaises d'outre-mer (à l'exception de certains territoires ultramarins du Pacifique). L'économie agricole de ces régions est caractérisée par l'existence de deux grandes cultures traditionnelles d'expédition : la canne à sucre et la banane. Il s'agit de les préserver, en raison du rôle essentiel qu'elles remplissent pour l'économie et l'emploi de ces territoires.

L'ODEADOM gère la quasi-totalité du POSEI France (programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité) composé d'une part, du Régime Spécifique d'Approvisionnement (RSA) et d'autre part, de Mesures en Faveur des Productions Agricoles Locales des départements d'outre-mer. Il est le premier organisme payeur des aides communautaires en faveur de l'agriculture ultramarine aux côtés de l'ASP. Il assure le suivi et le bilan de l'ensemble de ces mesures.



## IX – Office National des Forêts (ONF)

L'ONF est un **établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC)** français chargé de la **gestion des forêts publiques**, placé sous la double tutelle du MASA et du MTECT (Ministre de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires).

### L'organisation territoriale de l'ONF :

Il s'appuie sur une **organisation territoriale** couvrant le territoire métropolitain et les cinq départements d'Outre-mer. Il est organisé en neuf directions territoriales et deux directions régionales (La Réunion, Guadeloupe), 48 agences territoriales, 320 unités territoriales. Son siège est à Paris. L'ONF est également présent dans plus de 50 pays par l'intermédiaire de sa filiale ONF International.

### Les missions de l'ONF :

L'ONF gère, protège et renouvelle les forêts publiques : Il est partenaire des collectivités, des entreprises et de l'ensemble des usagers de la forêt. L'ONF est un acteur clé de l'innovation et de l'attractivité des territoires. Il a pour mission de :

- ✓ **Valoriser la ressource en bois** : il commercialise près de 35 % des volumes de bois sur le marché français,
- ✓ **Agir pour l'environnement** : gérer la forêt durablement, c'est aussi protéger la richesse écologique de ces milieux qui abritent près de 80 % de la biodiversité terrestre,
- ✓ **Accueillir le public en forêt**,
- ✓ **Prévenir les risques naturels**, il assure plusieurs missions d'intérêt général dans le domaine des risques naturels,
- ✓ **Proposer des prestations et services sur-mesure** à destination des collectivités, des entreprises et des particuliers souhaitant valoriser leurs espaces naturels.